



[CRTV] C'est la substance du communiqué à l'issue du Conseil de Cabinet du jeudi 26 mai 2016 dont voici l'intégralité

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Philemon YANG a présidé un Conseil de Cabinet ce jeudi 26 mai 2016, à partir de 9H dans ses Services.

Y prenaient part le Vice Premier Ministre, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués ainsi que les Secrétaires d'Etat.

La professionnalisation des enseignements et de la formation était au centre des travaux. Un exposé et deux comptes rendus ont été présentés à cet effet :

1. le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a exposé « *les grandes lignes de la politique gouvernementale en matière d'apprentissage* »,
2. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et le Ministre des Enseignements Secondaires ont, quant à eux, rendu compte, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des « directives, issues du Conseil de Cabinet du 31 janvier 2013, relatives à la professionnalisation des enseignements ».

Dans son adresse introductive, le Chef du Gouvernement a rappelé que la thématique du Conseil de Cabinet de ce jour se situait dans le prolongement de la récente Conférence économique internationale de Yaoundé, « *Investir au Cameroun, Terre d'Attractivités* », dont l'une des résolutions préconise, « *d'accélérer la formation professionnelle des techniciens et des ingénieurs, si indispensables à l'industrialisation du pays, notamment pour les projets structurants et notre économie agricole* ».

Prenant la parole pour la première présentation, le Ministre chargé de l'emploi s'est appesanti sur les principales orientations de la politique gouvernementale de l'apprentissage, en cours de reformulation, dans le cadre plus global de la stratégie de formation professionnelle, dont elle est une composante essentielle. Le diagnostic établi lors du Forum national sur l'apprentissage, organisé en juillet 2015, a mis en évidence les limites du système actuel, caractérisé par la prédominance de relations d'apprentissage informelles.

Le Ministre a fait savoir que la mise en place d'un système d'apprentissage efficace permettra de se rapprocher de l'objectif de 200 000 personnes annuellement formées et prêtes à l'emploi, alors que la formation professionnelle classique n'offre actuellement que 35 000 places à l'échelle nationale. Pour y parvenir, le cadre législatif et réglementaire devra être actualisé, des sources de financement identifiées, le partenariat public-privé renforcé dans ce soussecteur, l'orientation des jeunes déscolarisés améliorée et le système de certification mieux adapté.

Le Ministre chargé de l'emploi a annoncé que le nouveau modèle d'apprentissage, en cours de finalisation avec le concours des coopérations suisse et américaine, entrera bientôt en phase expérimentale. L'Etat signera des conventions avec certaines organisations professionnelles et des entreprises pour sa mise en œuvre. Une synergie forte devrait en outre être établie entre le nouveau système d'apprentissage et la formation professionnelle classique, à la faveur de la mise en service des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence de Douala, Sangmélina et Limbe et des Centres de Formation Professionnelle Sectoriels de Douala et d'Edéa.

Au terme de cette présentation, le Chef du Gouvernement a demandé au Ministre de l'Emploi et la Formation Professionnelle de lui soumettre les projets de texte régissant le cadre juridique de l'apprentissage et d'accélérer la mise en service des Centres de Formation Professionnelle d'Excellence.

Les travaux du Conseil se sont poursuivis avec les rapports du Ministre de l'Enseignement Supérieur et du Ministre des Enseignements Secondaires, rendant compte de la mise en œuvre des directives, en matière de professionnalisation des enseignements, reçues lors du Conseil de Cabinet du 31 janvier 2013.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la professionnalisation a pris un élan décisif depuis le passage au système LMD (Licence – Master – Doctorat). L'enseignement technologique et professionnel absorbe aujourd'hui plus du quart des effectifs des institutions universitaires nationales, soit 136 349 étudiants.

S'agissant spécifiquement de la mise en œuvre des prescriptions du Chef du Gouvernement,

elles se traduisent par le démarrage des activités de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Kumba, la création des incubateurs d'entreprises dans cinq universités d'Etat ainsi que la densification des filières professionnelles ; soit 27 dans les universités d'Etat et 18 en cycle de Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Les facultés classiques ont également emprunté le chemin de la professionnalisation comme en témoigne la centaine d'œuvres cinématographiques déjà réalisées, voire commercialisées, par les étudiants de la filière master professionnel en production cinématographique de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur a fait savoir, par ailleurs, que la restructuration de la filière médicale, pharmaceutique et odonto-stomatologique est effective et produit des résultats satisfaisants.

Abordant les perspectives, le Ministre a indiqué que l'option de diversification de l'offre de formation technologique se poursuivra avec notamment l'ouverture de l'école des industries chimiques et minéralogiques de l'Université de Ngaoundéré dès la rentrée académique 2016-2017, la création d'une Ecole des Sciences Océaniques et Maritimes, l'ouverture de la filière des ingénieurs météorologiques à Ecole Nationale Supérieure Polytechnique et le projet, en études, d'ouverture d'une filière hydraulique et hydroélectricité.

Il a en outre annoncé la restructuration de la formation des ingénieurs, la réforme des programmes de BTS, en vue de privilégier les filières sollicitées par les employeurs et la tenue imminente des "Assises des programmes".

Au niveau des enseignements secondaires, la professionnalisation appliquée à l'enseignement général, l'enseignement technique ainsi que l'enseignement normal, se déploie suivant trois axes et constitue un programme budgétaire spécifique dans le cadre du triennat 2016-2019.

Le premier axe concerne la création des lycées de métiers, qui se traduira notamment par l'ouverture d'un lycée agricole dans chaque région. Cinq sites devant abriter les lycées agricoles ont été identifiés dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord, de l'Ouest et du Sud-ouest, tandis que douze (12) référentiels de formation adaptés aux différentes zones agro-écologiques de notre pays ont été élaborés et validés. Dans le même temps, les filières agricoles ont été créées dans les Ecoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique (ENSET) de Kumba et de Bambili et fourniront les premiers enseignants à la rentrée scolaire 2016-2017.

Concernant spécifiquement le Lycée agricole de Yabassi, construit grâce à un financement de la coopération chinoise d'un montant de 8 milliards de F CFA, il ouvrira ses portes en septembre 2016.

Le Ministre des Enseignements Secondaires a souligné que d'autres filières sont également concernées, à l'instar des lycées dédiés aux métiers d'hôtellerie et tourisme de Limbé et de Kribi, du lycée des métiers industriels de Douala et du lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics de Yaoundé-Ekounou.

S'agissant du deuxième axe, relatif au développement des filières porteuses et la restructuration des référentiels de formation, il favorisera la diversification de l'offre, avec l'ouverture de filières comme la boulangerie-pâtisserie, la bijouterie-joaillerie, la maroquinerie-tannerie, la maintenance hospitalière biomédicale ou les sciences et techniques biologiques et médico-sanitaires.

La mise en œuvre du dernier axe, portant sur l'intensification du partenariat avec les milieux socioprofessionnels a permis de poser les jalons de la formation en alternance et des stages en entreprise pour les élèves, afin de pallier l'insuffisance des équipements dans les établissements scolaires. Dans le même registre, la formation continue des enseignants a été systématisée à travers leur mise en stage en entreprise, pour une moyenne de 500 enseignants chaque année dans 150 entreprises.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a par ailleurs ouvert une lucarne sur la professionnalisation de la formation agricole délivrée au sein de la centaine d'établissements publics et privés relevant du MINADER, dont le nouveau paradigme est la préparation des apprenants à l'entrepreneuriat agricole.

Après avoir pris acte de ces comptes rendus, le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de coordonner les travaux visant à renforcer la cohérence de l'ensemble des initiatives gouvernementales de formation professionnelle et de lui soumettre des propositions conséquentes.

Le Conseil s'est achevé à 11H15MN, après l'examen d'autres questions diverses liées au travail gouvernemental./-

Yaoundé, le 26 mai 2016

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre,

Séraphin Magloire FOU DA
